



**Déclaration  
de Force ouvrière**

**CAPA de contestation des  
rendez-vous de carrière**

**24 mars 2023**

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPA,

Cette CAPA se tient dans un contexte inédit et historique.

Depuis deux mois, des millions de travailleurs, jeunes, retraités, ont manifesté pour le retrait de la réforme des retraites Borne-Macron, brutale, injuste et injustifiée.

Pour la FNEC-FP-FO, comme pour l'intersyndicale nationale, une mobilisation d'une telle puissance, inédite par sa durée, son ampleur et le soutien dont elle jouit dans l'opinion, oblige le gouvernement à retirer son projet. Sans se soucier de la révolte, le gouvernement passe en force. L'utilisation du 49-3, véritable aveu de faiblesse, n'a fait que renforcer la détermination des salariés et de leurs organisations syndicales, à combattre jusqu'au retrait de la réforme Borne-Macron des retraites ! Le gouvernement est seul responsable de la situation de blocage qui pourra résulter de la mobilisation des travailleurs.

Réforme des retraites, réforme du baccalauréat, attaques sur le statut, suppressions de postes... tout est lié et concourt à la destruction du service public d'éducation.

La loi de 2019, dite de transformation de la fonction publique, fait de cette CAPA la première à se tenir tous corps du 2<sup>nd</sup> degré confondus, certifiés, agrégés, PLP, PEPS, Psy EN, CPE, PEGC. Cette loi réduit donc, non seulement les capacités des organisations à défendre collectivement les droits des agents publics (19 élus aujourd'hui contre 59 avant le renouvellement des instances) mais supprime aussi nombre de compétences aux CAP notamment en ce qui

concerne les carrières des agents comme les mutations et les promotions. Cette évolution traduit le mépris des organisations syndicales et des agents par les différents gouvernements du Président Macron qui n'hésitent pas à s'en prendre aux droits individuels et collectifs des personnels. Ainsi en va-t-il dans l'Éducation nationale des promesses de revalorisation salariale : une deuxième HSA imposée aux professeurs, présentée comme une revalorisation financière, et dans cette droite ligne, un "pacte" dans lequel un certain nombre de missions supplémentaires comme le remplacement serait obligatoire moyennant une compensation financière.

Les statuts sont remis en cause. Le Ministre veut engager contre rémunération des professeurs des écoles dans des missions supplémentaires en mathématiques et français au collège à la place des professeurs certifiés ou agrégés. Il souhaite aussi casser le statut des PLP afin que l'apprentissage entre dans leurs obligations de service.

Cette CAPA a pour ordre du jour l'examen des contestations d'appréciation finale des professeurs certifiés. Force ouvrière s'était opposée à la réforme PPCR.

FO apporte son soutien aux collègues que l'avis recteur laisse dans l'incompréhension, la déception, le mécontentement et même le ressentiment. Force est de constater, encore une fois, à la lecture des contestations, que l'évaluation PPCR renforce l'arbitraire, démotive et fragilise les collègues.

Ce ne sont pas des agents en difficulté : l'écrasante majorité des collègues s'est vu attribuer une appréciation finale « Très satisfaisant », c'est-à-dire qu'ils sont perçus par leur hiérarchie comme de bons professeurs qui s'investissent auprès de leurs élèves. Mais les intéressés ont le sentiment que les efforts qu'ils déploient dans leurs classes ne sont pas reconnus à leur juste valeur par l'institution. Ils sont déçus de voir que les observations qu'ils avaient rédigées en prenant connaissance du compte rendu de leur rendez-vous de carrière semblent avoir été ignorées par l'administration. Ils ont formulé un recours gracieux et de nouveau ils déplorent ne pas avoir été entendus. Ils ont donc de bonnes raisons d'être amers. La demande de réexamen de leur situation par la commission administrative paritaire est le dernier moyen qui leur reste pour exprimer leur mécontentement.

De plus, dans ce système d'évaluation par compétences, l'ancienneté ne joue plus aucun rôle. A chaque rendez-vous de carrière, les fonctionnaires doivent refaire leurs preuves comme s'ils

repartaient de zéro et n'avaient aucune expérience à faire valoir. L'institution ne reconnaît plus les services rendus précédemment.

Enfin les professeurs déplorent toujours que l'appréciation pour la hors classe, du fait de la réforme PPCR, ne peut plus être révisée chaque année. A l'issue du troisième rendez-vous de carrière les enseignants ne peuvent se rattraper si leur évaluation a été décevante. Le travail effectué par la suite n'est plus reconnu, les efforts pour améliorer leurs pratiques conformément aux attentes de l'institution ne servent plus à rien.

C'est pourquoi Force Ouvrière demande toujours l'abrogation de la réforme PPCR et le retour pour les professeurs à une notation chiffrée encadrée par des grilles nationales, prenant en compte l'avancement dans la carrière.

Force Ouvrière revendique aussi :

- L'augmentation indiciaire pour tous les personnels, pas seulement les enseignants et en particulier les personnels les plus en difficulté (catégories C, AESH, AED...), sans contrepartie, à minima à hauteur de l'inflation pour commencer, et rattrapage des 25 % de pouvoir d'achat perdu en 20 ans ;
- Le respect du statut des différents corps enseignants ! Abandon des annonces concernant les professeurs des écoles au collège ! Maintien de l'enseignement de la Technologie en 6ème !
- L'annulation des suppressions de postes prévues à la rentrée 2023, création de tous les postes nécessaires !
- L'abandon de la réforme de la voie professionnelle !
- L'abrogation de la réforme des retraites Borne - Macron ; le maintien de tous les régimes existants, dont le code des pensions civiles et militaires ! Le retour au départ à 60 ans après 37,5 années de cotisation.